

Chapitre 14. La citoyenneté en Australie

David Smith, Sanuki Jayarajah, Taya Fabjjanic,
Department of Immigration and Citizenship, Canberra, Australie
et
Janice Wykes,
Department of Immigration and Citizenship, Ambassade d'Australie, Paris

L'Australie affiche un taux élevé de naturalisation par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ce chapitre propose une vue d'ensemble des politiques et tendances en matière de citoyenneté et des caractéristiques socio-économiques des résidents citoyens ou non citoyens en Australie. Il revient tout d'abord sur l'historique de la politique de citoyenneté et ses liens avec la définition de stratégies d'immigration et d'intégration en Australie. Il examine ensuite le taux d'accession actuel parmi les différents groupes d'immigrés et analyse la relation entre acquisition de la citoyenneté et intégration sur le marché du travail.

Introduction

L'Australie, qui a depuis toujours encouragé l'immigration à caractère permanent, se situe à des milliers de kilomètres de nombre des pays d'origine des immigrés qu'elle accueille, notamment de l'Europe. L'intégration a toujours fait partie intégrante des politiques d'immigration du pays et les services mis en place par l'Australie ont été déterminés par le contexte historique, culturel et politique qui lui est propre. Citoyenneté australienne et immigration sont étroitement liées depuis 1901.

La promulgation, le 26 janvier 1949, du *Nationality and Citizenship Act* de 1948, rebaptisé *Australian Citizenship Act* en 2007, donne naissance au concept juridique de citoyenneté australienne. Cette année-là (en 1949), 2 493 immigrés originaires de 35 pays deviennent les premiers citoyens australiens nés à l'étranger. Soixante ans plus tard, en 2009, ce sont 119 791 immigrés originaires de 185 pays qui accéderont à la nationalité australienne.

À l'heure actuelle, la solidité des politiques sociales et d'aide pratiquées par le pays fait qu'être citoyen australien n'a guère d'effets concrets sur le quotidien des immigrés permanents. L'accès au programme national de santé et à l'enseignement public primaire et secondaire est le même pour les résidents permanents non citoyens et les Australiens. Ces résidents ont également accès jusqu'à un certain point aux prestations sociales et à l'enseignement supérieur public. Beaucoup d'entre eux peuvent en outre prétendre à des services spécifiques d'installation qui les aident à s'intégrer dans les meilleurs délais.

L'accession à la citoyenneté australienne procure toutefois des avantages spécifiques comme la délivrance d'un passeport australien, la possibilité de postuler pour un emploi permanent dans la fonction publique, le droit de vote aux élections et l'assurance de ne pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement. La citoyenneté australienne a également une valeur symbolique pour l'ensemble de la population puisqu'elle scelle officiellement l'appartenance à la communauté nationale.

Le présent chapitre dresse un profil des personnes ayant obtenu la citoyenneté, examine les taux d'accession au sein de différents groupes d'immigrés et étudie le lien entre acquisition de la citoyenneté et intégration sur le marché du travail¹. Dans le souci de replacer dans leur contexte les politiques australiennes les plus récentes et leurs répercussions sur l'intégration sur le marché du travail, le présent chapitre débute par un aperçu historique de la politique australienne de citoyenneté et de ses liens avec les politiques migratoires et d'intégration au sens large².

14.1. Historique de la politique australienne en matière de migration, d'intégration et de citoyenneté (de 1900 à nos jours)

L'*Immigration Restriction Act* de 1901 jette les bases de la *White Australia Policy* qui dictera la politique d'immigration australienne pendant la quasi-totalité du XX^e siècle. L'immigration est l'affaire de chaque État, qui gère cette question au niveau de plusieurs départements. L'un des principaux obstacles à la migration non européenne tient à l'obligation légale pour les immigrés de se soumettre à une épreuve de dictée.

Le Département de l'immigration voit le jour en 1945. Il dirigera un vaste programme d'immigration, d'intégration et de citoyenneté pendant les 65 ans qui suivront. Le *Nationality and Citizenship Act* de 1948, entré en vigueur le 26 janvier 1949 (peu après le lancement du programme migratoire d'Après-guerre) marque l'avènement du concept de citoyenneté australienne. Avant 1949, les Australiens ne possédaient que le statut de sujets

britanniques. Le *Nationality and Citizenship Act*, promulgué en 1948, exige la connaissance de l'anglais et définit les responsabilités et privilèges attachés à la citoyenneté australienne.

Au cours des 20 années suivantes, la formule « *Populate or Perish* » (« Peupler ou Périr ») sera le moteur de la politique d'immigration du pays. Le programme migratoire de l'Australie avait pour ambition première de permettre une augmentation d'environ 2 % par an de la population du pays, 1 % par accroissement naturel, et 1 % par le biais de l'immigration.

En vertu de l'*Immigration Restriction Act* de 1901, l'assimilation était le maître mot pour tous les nouveaux arrivants. On parlait du principe que la participation à la société australienne ne serait pas difficile et les nouveaux arrivants devaient apprendre l'anglais, adopter les normes culturelles locales et se fondre aussi rapidement que possible dans la population autochtone.

On assiste dans les années 50 et 60 à un assouplissement progressif des conditions d'accès à la citoyenneté australienne. Si la croissance démographique demeure l'une des pierres angulaires de la politique d'immigration, la croissance économique et les qualifications deviennent peu à peu les éléments déterminants. La composition de l'immigration s'en est trouvée considérablement modifiée, de nombreux immigrés non britanniques décidant notamment d'élire domicile en l'Australie.

En 1952, le Secrétaire du Département de l'immigration de l'époque (T.H.E. Hayes) déclare qu'un taux élevé de naturalisation témoignerait du succès des politiques nationales d'immigration, et met en place un processus de suivi de l'accès des immigrés à la citoyenneté. Au milieu des années 60, le pays prend conscience que l'assimilation n'est pas chose aisée pour tous. La politique d'immigration s'emploie dès lors à valoriser l'*intégration*, reconnaissant la diversité accrue des nouveaux arrivants.

En 1972, le Parti travailliste australien remporte les élections sur la base d'un programme prônant une immigration non fondée sur des critères raciaux, sonnait le glas de la *White Australia Policy*. À la fin des années 70, l'Australie instaure un système de test à points qui donne plus de poids aux liens familiaux et aux compétences professionnelles et linguistiques. Ce système, toujours en vigueur à ce jour, renforce l'objectivité de la décision d'octroi des visas.

L'évolution importante de la composition de l'immigration a fait prendre conscience de la nécessité de réformer les services d'aide aux immigrés (Galbally, 1978 ; FitzGerald, 1988). On a dès lors assisté à un regain d'adhésion à un programme d'immigration non discriminatoire mais maîtrisée et à une banalisation des services aux migrants, certains proposant une aide spécifique aux personnes en difficulté. L'objectif premier de ces services était d'aider les immigrés à devenir autonomes le plus vite possible.

La récession du début des années 90 a rappelé l'importance des facteurs liés au marché du travail. Par ailleurs, le nombre d'embarcations transportant des demandeurs d'asile qui accostent en Australie est devenu une source de préoccupation croissante. En introduisant un système universel de visas, le *Migration Reform Act*, adopté en 1992, a permis une codification plus précise du programme d'immigration, et le développement du mécanisme de suivi des décisions en matière de migration renforce l'équité du processus administratif.

Dans les années 90, le programme de citoyenneté trouve un premier appui dans l'*Australian Citizenship Amendment Act* de 1993, qui intègre un préambule à l'*Australian Citizenship Act* de 1948, reconnaissant la citoyenneté comme un lien commun de droits et responsabilités qui unit tous les Australiens, et remplace le serment d'allégeance par un « serment d'engagement » (*Pledge of Commitment*).

En 2000, l'*Australian Citizenship Council* publie *Australian Citizenship for a New Century*, rapport consacré au concept de citoyenneté, et recommande de modifier la loi sur la citoyenneté en vue de la moderniser. S'ensuivent en 2002 des modifications majeures du *Citizenship Act*, dont l'introduction d'un dispositif permettant aux citoyens australiens d'être titulaires d'une double nationalité.

En 2005, le Premier ministre de l'époque propose de revoir à la hausse le nombre d'années de résidence requis pour obtenir la citoyenneté. Cette proposition s'inscrit dans un plan de réformes destiné à atténuer la menace terroriste en Australie.

En 2006, le Département de l'immigration et des Affaires multiculturelles publie une note de synthèse – *Australian citizenship: much more than a ceremony* – sur le bien-fondé de l'introduction d'un test de citoyenneté, dans lequel il voit un moyen d'encourager l'intégration, de valoriser la citoyenneté et de veiller à ce que les candidats maîtrisent suffisamment l'anglais.

L'*Australian Citizenship Act* de 2007 modifie en profondeur la loi de 1948. Il introduit un certain nombre de changements, en instaurant notamment un test pour évaluer objectivement le niveau de connaissance de la langue anglaise et celui relatif aux droits et responsabilités des citoyens australiens. Il porte également le nombre d'années de séjour requis de deux à quatre ans et l'assortit d'une période de résidence permanente de 12 mois préalable à tout dépôt de candidature à la naturalisation. L'objectif du test est de s'assurer que tous les candidats à la citoyenneté comprennent les lois, les valeurs et les mœurs du pays et de favoriser par là même l'intégration des nouveaux citoyens. Ces réformes donnent lieu à une augmentation des demandes de naturalisation avant l'entrée en vigueur du test.

En 2007, l'objectif fixé par le programme d'immigration permanente connaît son plus haut niveau en 20 ans. Cette année-là, la migration intercontinentale nette s'élève à 184 438, chiffre le plus élevé jamais enregistré.

En 2008, à la suite d'une étude intitulée *Moving forward...Improving Pathways to Citizenship*, le gouvernement Rudd entreprend de réviser le test de citoyenneté. Il constate que les réfugiés et les migrants admis pour raisons humanitaires sont particulièrement défavorisés en raison de leur faible niveau de littératie ou d'instruction. Pour remédier à cela, le gouvernement formule les recommandations suivantes :

- Autoriser les candidats particulièrement défavorisés, par exemple ceux possédant une maîtrise de l'anglais limitée à l'écrit mais suffisante à l'oral, à se soumettre à un test à l'issue d'une formation sur la citoyenneté et non à un test informatisé ; et
- Confier la réécriture du « livret de référence » rédigé en termes simples à des éducateurs professionnels ayant une expérience en matière d'enseignement de l'anglais et d'éducation civique.

Le serment d'engagement devient la clé de voûte du nouveau test et les personnes souffrant d'une incapacité physique ou mentale permanente sont dispensées du test.

Dans son discours lors de la présentation en deuxième lecture de la loi, le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté de l'époque, le sénateur Chris Evans, déclare :

« Le gouvernement souhaite un test de citoyenneté qui s'intègre dans un parcours formateur aboutissant à l'acquisition de la citoyenneté pour tous ceux et toutes celles qui aspirent à devenir Australiens. Il doit donner confiance aux nouveaux citoyens quant à leur rôle dans la société et à la manière dont ils peuvent contribuer à rendre la nation forte et

dynamique. En mettant l'accent sur le serment, le gouvernement a placé les valeurs démocratiques, les responsabilités et privilèges attachés à la citoyenneté ainsi que la nécessité de défendre et respecter les lois de l'Australie au cœur du test de citoyenneté. »

14.2. Octroi de la citoyenneté

En 2009-10, 119 791 personnes ont obtenu la nationalité australienne, ce qui représente une augmentation de 38 % par rapport aux 86 981 naturalisations enregistrées en 2008-09.

Comme le montre le tableau 14.1, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et la Chine apparaissent comme les principaux pays d'origine des étrangers devenus citoyens australiens ces dix dernières années.

L'importance relative de la Nouvelle-Zélande en tant que pays d'origine de nouveaux citoyens a toutefois diminué ces dernières années ; deuxième plus grand pays d'origine en 2000-01, elle se classe au sixième rang en 2009-10, derrière le Royaume-Uni, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud et les Philippines. Dans le même temps, l'Inde est passée du sixième au deuxième rang par rapport à 2000-01.

Tableau 14.1. Naturalisations par nationalité d'origine

Pays dont l'impétrant était ressortissant	Naturalisations entre 2000-01 et 2009-10
Royaume-Uni	197 869
Nouvelle-Zélande	94 479
Chine	80 072
Inde	72 818
Afrique du Sud	47 255
Philippines	35 251
Sri Lanka	21 712
Viêtnam	20 411
Malaisie	19 317
Corée	14 760
Indonésie	12 204
Autres pays	368 811

Source : Données non publiées du DIAC sur la citoyenneté.

Avant de devenir citoyens, la plupart des candidats doivent participer à une cérémonie de citoyenneté. Celle-ci est organisée après examen et acceptation d'une candidature et se tient parfois à des dates symboliques, par exemple à l'occasion de la Journée de la citoyenneté australienne ou de la Fête nationale.

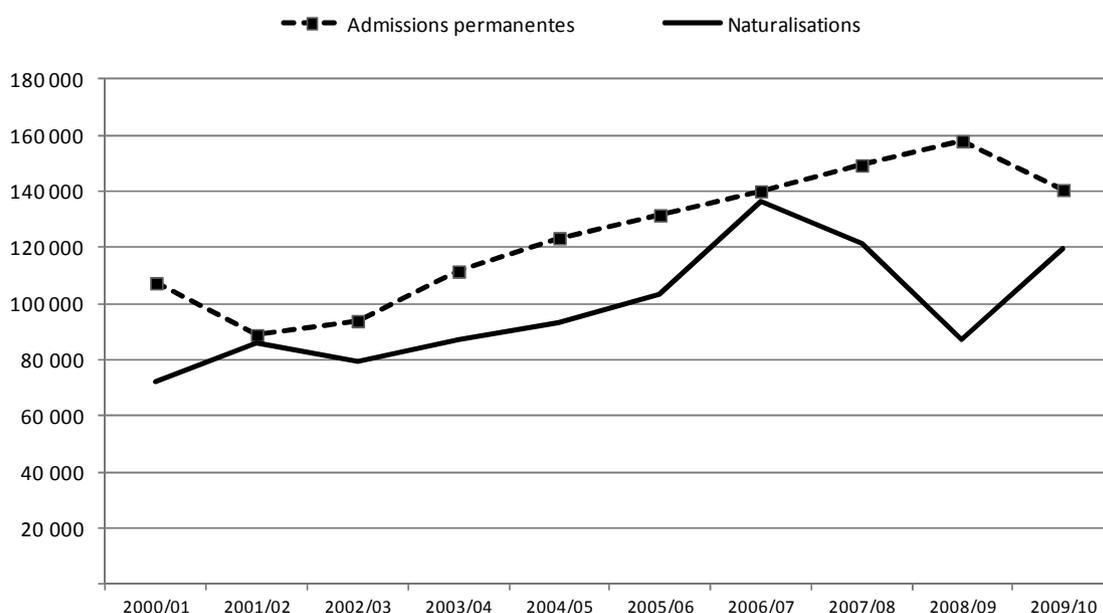
La cérémonie de citoyenneté est un moment fort et peut être organisée pour un seul individu ou pour plusieurs centaines de personnes, voire davantage. Lors de cette cérémonie, les candidats, parfois accueillis par des chefs aborigènes et après avoir écouté de brefs discours de représentants de la société civile et du gouvernement sur le sens de la citoyenneté, prononcent le serment du citoyen australien :

*« Je fais serment de loyauté à l'Australie et à son peuple,
dont je partage les convictions démocratiques,
dont je respecte les droits et les libertés, et
auxquelles lois j'obéirai, et ferai respecter ».*

En prêtant ce serment, dernière étape avant de devenir citoyen australien, les impétrants s'engagent formellement et publiquement envers l'Australie tout en reconnaissant les responsabilités et privilèges liés à la citoyenneté.

Le graphique 14.1 montre l'augmentation du nombre de naturalisations au cours des dix dernières années et permet deux constats : premièrement, cette augmentation découle de l'envergure accrue des programmes migratoires mis en œuvre ces dernières années ; deuxièmement, l'introduction de critères de résidence en septembre 2006, suivie trois mois plus tard de celle d'un test de citoyenneté, a donné lieu à une forte augmentation des candidatures au cours de l'année 2007. Il s'en est tout naturellement suivi un net recul des candidatures après l'introduction des nouveaux critères de durée de séjour en juillet 2007 et du test en octobre 2007.

Graphique 14.1. Naturalisations et admissions permanentes de 2000-01 à 2009-10



Source : Données non publiées du DIAC sur la citoyenneté et les admissions permanentes.

14.3. Caractéristiques des citoyens

Lors du recensement de 2006, près de trois millions d'immigrés vivant en Australie se sont déclarés citoyens australiens ; cela correspond à un taux d'accession à la citoyenneté de 68 % des 4.4 millions d'immigrés ayant participé au recensement, soit 20 points de pourcentage de plus que la moyenne OCDE. Ce pourcentage est légèrement en deçà du taux du Canada (75 %) mais bien au-dessus des 48 % observés aux États-Unis (OCDE).

Les pays qui ont une longue tradition d'émigration vers l'Australie comme le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam et l'Italie, sont les principaux lieux de naissance des citoyens australiens nés à l'étranger (environ un tiers des Australiens allochtones en sont originaires). Depuis quelques années, l'acquisition de la citoyenneté australienne est également le fait de pays émergents : en 2009-10, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud et les Philippines figurent désormais parmi les principaux pays d'origine des nouveaux citoyens.

Le tableau 14.2 rend compte de l'origine et des caractéristiques des citoyens australiens nés à l'étranger ainsi que du taux d'accession à la citoyenneté australienne. Il en ressort que :

- *Le taux est le même pour les femmes et les hommes* : 69 % de femmes et 68 % d'hommes nés à l'étranger ont acquis la citoyenneté australienne.
- *Le taux de naturalisation augmente avec l'âge*. Comme nous le verrons plus loin, plus la durée de séjour d'un immigré en Australie est longue, plus il a de chances de s'être fait naturaliser. Les immigrés devenus Australiens sont donc plus âgés que les autres. En fait, tous groupes confondus, ils sont de 13 ans plus âgés que les non-citoyens et de 18 ans plus âgés que les Australiens de souche, l'âge médian étant de 50 ans.
- *Les taux de naturalisation sont similaires quel que soit le niveau de maîtrise de l'anglais* : ils oscillent entre 66 % pour les personnes dont l'anglais est la langue première et 71% pour celles qui la maîtrisent moins bien.

Le taux d'accession apparemment plus faible chez les locuteurs maîtrisant bien l'anglais tient à l'origine de ces immigrés. Plus de la moitié d'entre eux sont originaires soit de Nouvelle-Zélande, soit le Royaume-Uni et, d'après les données, le taux d'acquisition de la citoyenneté chez les immigrés originaires de ces pays est inférieur à la moyenne (à titre d'exemple, les Néo-Zélandais enregistrent un taux particulièrement faible, soit 37 %). Nous reviendrons plus loin sur les raisons pouvant expliquer ce phénomène.

Si l'on examine les taux de citoyenneté pays par pays, les conclusions sont tout autres. Ainsi, par rapport aux personnes pour lesquelles l'anglais est la langue première, celles qui en ont une moins bonne maîtrise enregistrent des taux d'acquisition de la citoyenneté plus faibles, et ce pour 96 des 100 premiers pays de naissance ; celles qui ont une bonne maîtrise de l'anglais présentent des taux plus faibles (86 des 100 pays de naissance à l'étranger). Notons également que ces informations s'appuient sur les données du recensement de 2006 et que, comme indiqué plus haut, le programme de citoyenneté a fait l'objet d'importants remaniements.

Tableau 14.2. Données sur la citoyenneté et taux de naturalisation des personnes nées à l'étranger, ventilées suivant certaines caractéristiques

Caractéristiques	Citoyens australiens (milliers)	Non-citoyens australiens (milliers)	Taux de naturalisation (%)
Sexe			
Masculin	1,439	681	68
Féminin	1,514	698	68
Age			
Moins de 15 ans	108	119	47
15 à 24 ans	204	206	50
25 à 34 ans	295	298	50
35 à 44 ans	517	263	66
45 à 54 ans	596	195	75
55 à 64 ans	568	141	80
65 ans et plus	665	158	81
Pays de naissance			
Royaume-Uni	569	276	67
Italie	157	39	80
Viêtnam	142	14	91
Nouvelle-Zélande	139	240	37
Chine	118	85	58
Grèce	105	3	97
Philippines	96	22	81
Ecosse	81	47	63
Inde	79	65	55
Allemagne	76	29	72
Afrique de Sud	71	32	69
Autre	1,321	526	72
Niveau d'anglais			
Anglais langue première	1,443	744	66
Bon niveau d'anglais	1,182	500	70
Faible niveau d'anglais	308	125	71
État de résidence			
Nouvelle-Galles du Sud	1,070	456	70
Victoria	792	358	69
Queensland	425	260	62
Australie méridionale	208	94	69
Australie occidentale	352	170	67
Tasmanie	34	16	68
Territoire du Nord	17	9	67
Territoire de la Capitale australienne	53	16	76
Total	2,953	1,379	68

Source : Données non publiées extraites du recensement de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

- *Le taux est similaire pour la plupart des États et Territoires, s'échelonnant entre 67 et 70 %. Deux extrêmes se dégagent toutefois : le Queensland et le Territoire de la Capitale australienne (TCA).*
- Le Queensland affiche le plus faible taux d'accession à la citoyenneté ; les immigrés nés en Nouvelle-Zélande y sont en effet plus nombreux que dans n'importe quel autre État ou Territoire australien.
- Le TCA enregistre le taux le plus élevé, vraisemblablement parce que le gouvernement fédéral y est l'un des principaux employeurs et qu'il faut être citoyen australien pour pouvoir travailler dans l'administration publique. En fait, 36 % des citoyens du TCA nés à l'étranger occupent un emploi dans la fonction publique fédérale alors qu'ailleurs en Australie, ils ne sont que 5 %. En comparaison, seuls 4 % de l'ensemble des Australiens de souche et 31 % des Australiens de souche vivant sur le TCA sont agents de la fonction publique fédérale.

14.4. Variations en fonction du lieu de naissance

Le tableau 14.2 fait apparaître d'importantes disparités en termes d'acquisition de la nationalité australienne selon les pays.

Les faibles taux affichés par l'Inde et la Chine s'expliquent par le fait qu'au moment du recensement, les immigrés originaires de ces pays étaient pour la plupart arrivés récemment et ne remplissaient donc pas les critères de résidence nécessaires à l'accession à la citoyenneté. Depuis, ils sont nombreux à être devenus Australiens – c'est le cas de 17 881 ex-citoyens Indiens et 11 103 ex-citoyens chinois en 2009-10. Ces chiffres placent l'Inde et la Chine respectivement au deuxième et troisième rangs des principaux pays d'origine des nouveaux citoyens australiens pour la période considérée.

L'absence de dispositif juridique autorisant la double nationalité peut expliquer les faibles taux enregistrés par le Japon (15 %) et Singapour (55 %). Cette hypothèse est confortée par les données fournies par la deuxième Enquête longitudinale sur les immigrés en Australie (*Longitudinal Survey of Immigrants to Australia*) réalisée en 2002, selon laquelle la volonté de conserver la citoyenneté de leur pays d'origine ainsi que leur passeport sont les deux principales raisons pour lesquelles les individus renoncent à prendre la citoyenneté australienne (DIAC, 2004).

Les immigrés originaires du Royaume-Uni présentent également des taux d'accession relativement faibles. Parmi eux, nombreux sont ceux qui vivent en Australie depuis longtemps et qui, à partir du moment où ils se sont inscrits sur les listes électorales avant janvier 1984, peuvent également exercer leur droit de vote aux élections fédérales³. Par ailleurs, étant donné que jusqu'en 2002 l'Australie n'autorisait pas la double nationalité, de nombreux immigrés britanniques âgés, d'emblée réticents à renoncer à leur nationalité britannique, ne voient aujourd'hui pas vraiment l'intérêt d'acquérir la nationalité australienne à leur âge.

Quant aux immigrés originaires de Nouvelle-Zélande, deux paramètres concourent à leur faible taux d'accession à la citoyenneté : tout d'abord, l'accord sur les déplacements trans-tasmaniens, *Trans Tasman Travel Arrangement* (TTTA), en vigueur depuis 1973, en vertu duquel les ressortissants néo-zélandais sont autorisés à circuler, vivre et travailler librement en Australie et à y demeurer indéfiniment ; ensuite, les nouveaux critères de résidence et d'acquisition de la citoyenneté instaurés par le gouvernement australien en

2001, au titre desquels tout Néo-Zélandais arrivé en Australie après février 2001 doit être titulaire d'un visa permanent pour pouvoir présenter une demande de naturalisation. Compte tenu de ces éléments, il est possible que les Néo-Zélandais arrivés avant février 2001 soient moins enclins à se faire naturaliser que la plupart des ressortissants d'autres pays, dans la mesure où ils ne se sont jamais formellement engagés à émigrer, où ils bénéficient de tous les avantages de la résidence permanente et où ils peuvent continuer à circuler librement entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et maintenir des liens étroits avec leur pays d'origine. Par ailleurs, les Néo-Zélandais arrivés après cette date ont du mal à accéder à la résidence permanente et à la citoyenneté, la plupart d'entre eux ne remplissant pas les critères du programme migratoire relatifs au regroupement familial ou aux qualifications exigées ; ils peuvent toutefois continuer à se rendre librement en Australie au titre du TTTA.

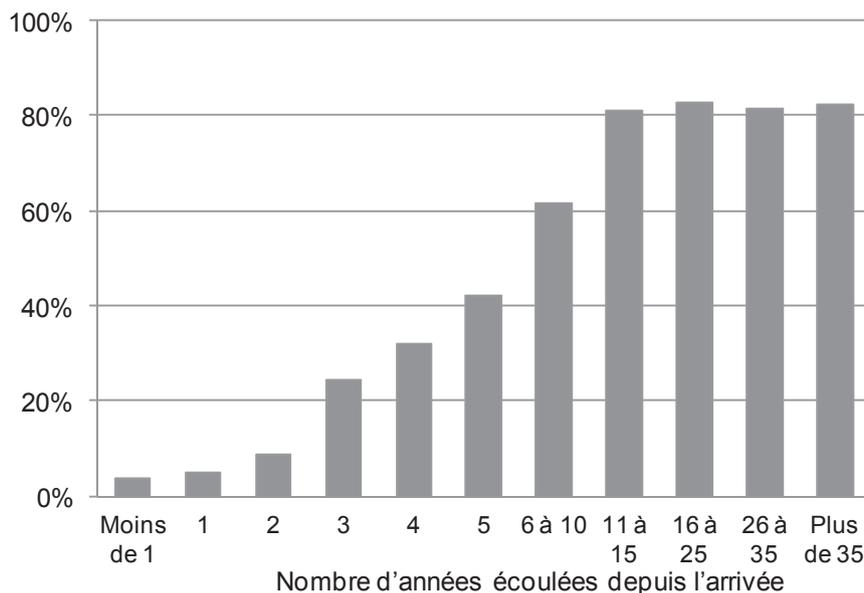
D'autres pays, tels la Grèce, le Viêtnam et la Bosnie-Herzégovine, affichent des taux d'accession à la citoyenneté particulièrement élevés. Il semblerait que les ressortissants de ces pays soient plus motivés pour obtenir la citoyenneté, et ce pour deux raisons :

- Nombre d'entre eux sont venus en Australie pour fuir un contexte politique difficile ou des conflits ethniques dans leur pays d'origine et voient donc la citoyenneté australienne comme une protection supplémentaire. Ce constat est étayé par l'étude *Perspectives on Migrants* réalisée par le Bureau australien des statistiques : s'appuyant sur des données censitaires rapprochées de données du Département de l'immigration et de la citoyenneté, cette étude montre que 69 % des immigrants admis en 2003 pour raisons humanitaires se sont fait naturaliser Australiens. À titre de comparaison, cette même étude révèle que seuls 29 % des immigrants admis au titre du programme « personnel qualifié » et 16 % de ceux admis au titre du regroupement familial arrivés cette année-là, ont obtenu la citoyenneté (ABS, 2003) ;
- L'acquisition de la citoyenneté peut être une façon pour les immigrants d'exprimer leur gratitude envers le pays d'accueil pour les meilleures conditions de vie et les plus grandes possibilités offertes. Cette règle n'est cependant pas toujours valable : en effet, si les mêmes raisons ont poussé les ressortissants italiens et grecs à quitter leurs pays respectifs après la guerre, les immigrants d'origine italienne n'en affichent pas moins un taux d'acquisition de la citoyenneté inférieur de 20 % à celui des immigrants d'origine grecque.

14.5. Variations en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'arrivée

Le taux d'accession à la citoyenneté augmente également avec la durée de séjour en Australie – mais jusqu'à un certain point seulement. Le graphique 14.2 montre que, pris collectivement, les immigrants arrivés en Australie depuis plus de dix ans (autrement dit avant 1996) affichaient en 2006 un taux d'accession à la citoyenneté relativement homogène de 82 % – soit près de 20 points de pourcentage de plus que celui des personnes arrivées cinq ans plus tard. Les faibles taux enregistrés lors des premières années d'intégration s'expliquent par le critère de résidence de deux ans qui s'appliquait à la plupart des immigrants au moment du recensement.

Graphique 14.2. Taux d'accèsion à la citoyenneté en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'arrivée



Source : Données non publiées extraites du recensement de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

Les taux d'accèsion reportés sur le graphique 14.2 s'appuient uniquement sur les données censitaires de 2006. Le graphique 14.3 élargit l'analyse aux recensements de 2006, 1996, 1991 et 1986 pour permettre une comparaison des taux d'accèsion ; il en ressort que :

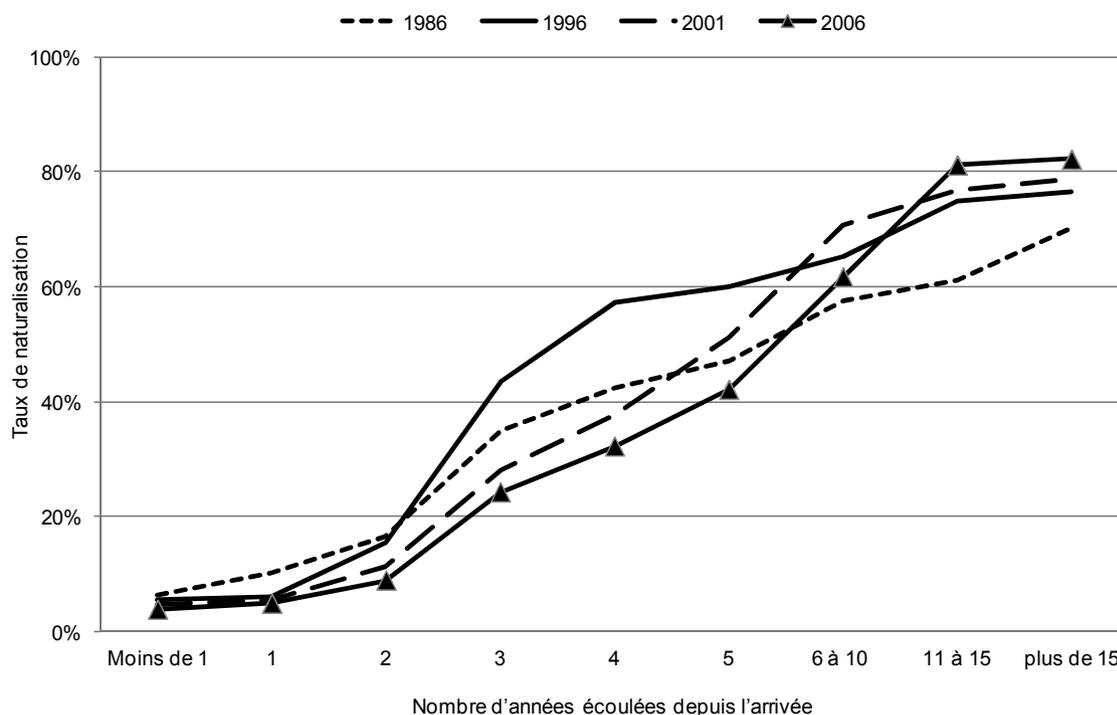
- C'est lors du recensement de 2006 que l'on observe le taux d'accèsion à la citoyenneté le plus élevé pour les immigrants installés depuis un bon moment. À l'époque du recensement, 82 % des immigrants qui vivaient en Australie depuis 15 ans ou plus étaient citoyens australiens, soit trois points de pourcentage de plus que lors du recensement de 2001, six de plus qu'en 1996 et 11 de plus qu'en 1986 ;
- Le recensement de 2006 témoigne de la lenteur de l'accèsion à la citoyenneté australienne des immigrants arrivés plus récemment. Par exemple, lors du recensement de 2006, on ne comptait guère plus de 40 % des immigrants installés en Australie depuis cinq ans ayant obtenu la citoyenneté australienne. Lors du recensement de 2001, ce chiffre dépassait tout juste 50 %, alors qu'il atteignait près de 60 % en 1996. Le graphique 14.3 montre également que c'est la cohorte de 1986 qui enregistre le taux d'accèsion le plus élevé lors des toutes premières années suivant l'arrivée. Cela correspond au critère de résidence d'une année en vigueur avant 1984, remplacé par la suite par une période de deux ans⁴.

Ces différences observées en matière d'accèsion à la citoyenneté ne sont pas antinomiques. Le taux d'accèsion élevé enregistré par les immigrants installés, dont rend compte le recensement de 2006, n'est en fait que le prolongement des taux élevés observés pour cette même catégorie dans les précédents recensements. En effet, le taux d'accèsion à la citoyenneté des immigrants recensés en 2001, qui étaient arrivés en Australie entre 5 et 15 ans plus tôt, fait écho à celui des immigrants recensés en 1996 qui étaient, eux, arrivés entre 3 et 10 ans plus tôt.

On ne peut clairement établir si les faibles taux d'accession à la citoyenneté enregistrés par les immigrants plus récents que révèle le recensement de 2006 donneront lieu à un recul de l'ensemble des taux de naturalisation dans les années à venir. Par ailleurs, toute diminution mise en évidence par le recensement de 2011 sera probablement le reflet de modifications significatives dont le régime de citoyenneté australien aura fait l'objet depuis. L'expérience montre que les taux d'acquisition de la citoyenneté ont toujours tendance à chuter en cas de réforme de la loi sur la citoyenneté, les communautés immigrées doutant peut-être de la recevabilité de leur demande. Depuis le recensement de 2006, le processus australien de naturalisation a connu l'instauration d'un test officiel de citoyenneté en 2007, suivie en 2008 par une étude indépendante sur la citoyenneté (largement diffusée), une importante révision du test de citoyenneté et des ressources pédagogiques qui y sont associées en 2009, ainsi que des modifications majeures des démarches de candidature en 2009 et une augmentation du nombre d'années de séjour requis en 2010.

Cette analyse ne tient pas compte de l'âge des immigrants : les immigrants âgés sont, par exemple, peut-être plus enclins à vouloir se faire naturaliser. Si tel était le cas, on ne pourrait imputer toutes les augmentations des taux d'acquisition de la citoyenneté à l'allongement de la durée de séjour en Australie.

Graphique 14.3. Taux d'accession à la citoyenneté ventilé par nombre d'années écoulées depuis l'arrivée (pour quelques années censitaires)



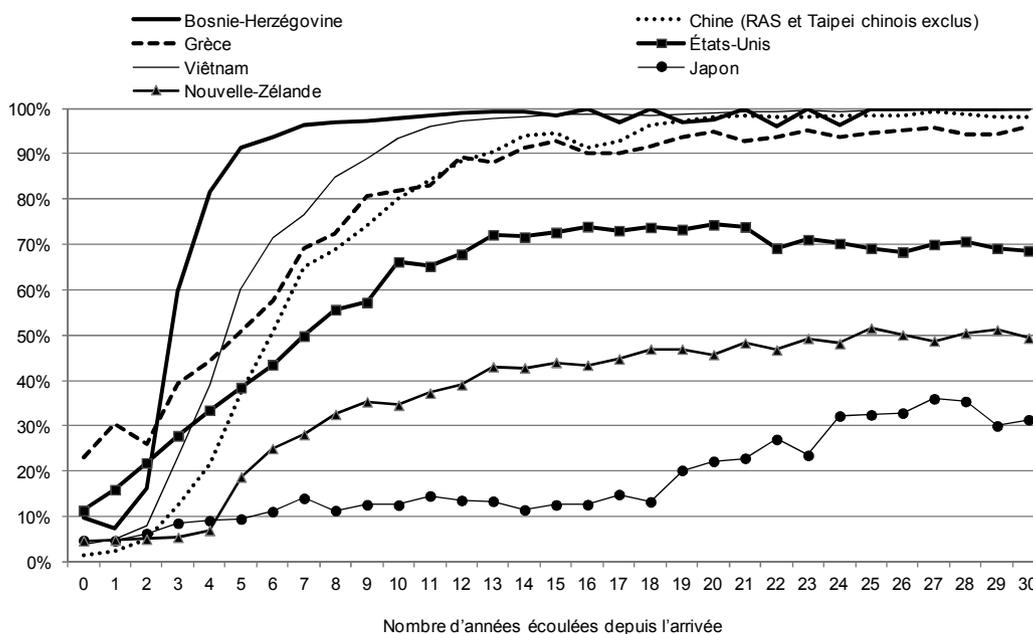
Source : Données non publiées des recensements de la population et des logements de 1986, 1996, 2001 et 2006 (*Census of Population and Housing*).

14.6. Variations en fonction du lieu de naissance et du nombre d'années écoulées depuis l'arrivée

Le graphique 14.4 fait apparaître les taux d'accession à la citoyenneté par nombre d'années écoulées depuis l'arrivée pour les ressortissants de certains pays et montre que :

- Les taux d'accession à la citoyenneté sont systématiquement élevés pour les immigrants installés originaires de Grèce, du Vietnam, de Chine ou de Bosnie-Herzégovine ;
- Ils sont relativement faibles pour les immigrants installés originaires de Nouvelle-Zélande et du Japon ;
- Les nouveaux arrivants en provenance de Bosnie-Herzégovine acquièrent rapidement la citoyenneté. Une analyse plus détaillée montre que plus de 95 % des personnes originaires de ce pays ont obtenu la nationalité dans un délai de 11 ans. D'autres pays des Balkans présentent les mêmes caractéristiques ;
- Les taux d'accession à la citoyenneté varient à l'intérieur d'une même cohorte de ressortissants ayant le même pays de naissance : les immigrants établis depuis un certain temps enregistrent en effet des taux plus faibles que les immigrants de fraîche date. Par exemple, les immigrants nés aux États-Unis arrivés entre le milieu des années 60 et le milieu des années 80 affichent des taux plus faibles que ceux arrivés entre 1985 et 1994. Ce phénomène concerne d'autres pays ne figurant pas sur le graphique 14.4, à savoir l'Angleterre, l'Écosse, le Canada et l'Irlande.

Graphique 14.4. Taux d'accession à la citoyenneté ventilé par nombre d'années écoulées depuis l'arrivée (pour quelques pays d'origine)



Source : Données non publiées des recensements de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

14.7. Lien entre citoyenneté et performances sur le marché du travail

La citoyenneté ouvre de nouvelles perspectives d'emploi aux immigrés en leur permettant par exemple de postuler pour un emploi permanent dans la Fonction publique fédérale ou l'Armée australienne. Il se peut aussi que les employeurs perçoivent les immigrés naturalisés comme étant mieux intégrés et plus productifs (SOPEMI, 2010). Toutefois cela dépend parfois du nombre d'années depuis lequel les immigrés naturalisés résident en Australie et par là même de leur capacité à évoluer dans le milieu professionnel australien, grâce notamment à une meilleure maîtrise de l'anglais et une plus grande expérience professionnelle locale.

L'éventail des avantages qu'offre la citoyenneté en termes d'emploi est exposé au tableau 14.3, lequel compare les résultats de trois groupes sur le marché du travail :

- Les immigrés qui ont la citoyenneté australienne ;
- Les immigrés qui n'ont pas la citoyenneté australienne ;
- Les Australiens de souche.

Pour faciliter la comparaison, l'analyse se limite aux individus âgés de 25 à 44 ans installés en Australie depuis dix ans ou plus, et ce afin d'éviter d'être faussée par l'impact de la présence de résidents temporaires et de tenir compte du fait que les citoyens australiens nés en dehors du territoire sont nettement plus âgés que le reste de la population.

Cette analyse montre que le sexe joue un rôle prépondérant en matière d'intégration des citoyens et non-citoyens sur le marché du travail :

- Les femmes qui ont la citoyenneté ont plus de chances que les non-citoyennes (7 points de pourcentage de plus) et que les femmes autochtones (trois points de pourcentage de plus) d'occuper un emploi à temps plein. Le taux d'activité des immigrées naturalisées (74 %) se situe à mi-chemin entre celui des non-citoyennes (72 %) et celui des femmes autochtones (76 %) ;
- Chez les hommes, il n'y a guère de différence de profil entre les immigrés naturalisés, les non-citoyens et les Australiens de souche sur le marché du travail. Au moment du recensement, 77 à 78 % occupaient un emploi à temps plein, 91 à 92 % relevaient de la catégorie de la population active et 4 à 5 % étaient au chômage.

Une analyse plus approfondie des données censitaires montre que les avantages qu'offre la citoyenneté en termes d'emploi profitent également aux immigrés issus de pays majoritairement anglophones⁵. Les citoyens en provenance de ces pays enregistrent :

- Un taux d'activité de 87 %, soit quatre points de pourcentage de plus que les non-citoyens. Par comparaison, le taux d'activité des citoyens et non-citoyens issus d'autres pays est beaucoup plus proche – respectivement 81 et 80 % ;
- Un taux de chômage de seulement 3 % au moment du recensement, lequel atteint 5 % pour les non-citoyens originaires de ces pays et 6 % pour les citoyens et non-citoyens venus d'autres pays ;
- Un taux d'emploi à temps plein de 60%, soit quatre points de pourcentage de plus que les non-citoyens. Le taux d'emploi à temps plein des citoyens issus d'autres pays était de trois points de pourcentage supérieur à celui des non-citoyens.

Tableau 14.3. Résultats au regard du marché du travail des citoyens et des non-citoyens nés à l'étranger de la tranche d'âge des 25 et 44 ans

Situation au regard de l'emploi	Nés à l'étranger		Australien de souche (%)
	citoyen australien (%)	non-citoyen australien (%)	
Hommes			
Pourvus d'un emploi, exerçant à temps plein	73%	73%	73%
Pourvus d'un emploi, exerçant à temps partiel	10%	10%	9%
Pourvus d'un emploi, absents de leur travail	5%	5%	5%
Sans emploi, à la recherche d'un emploi à temps plein	3%	4%	3%
Sans emploi, à la recherche d'un emploi à temps partiel	1%	1%	1%
En dehors de la population active	8%	8%	9%
Total	100%	100%	100%
<i>Taux de chômage des hommes</i>	4%	5%	4%
<i>Taux d'activité des hommes</i>	92%	92%	91%
<i>Rapport travailleurs à temps plein de sexe masculin/population</i>	77%	77%	78%
Femmes			
Pourvues d'un emploi, exerçant à temps plein	40%	34%	37%
Pourvues d'un emploi, exerçant à temps partiel	26%	30%	31%
Pourvues d'un emploi, absentes de leur travail	4%	4%	5%
Sans emploi, à la recherche d'un emploi à temps plein	2%	2%	2%
Sans emploi, à la recherche d'un emploi à temps partiel	2%	2%	2%
En dehors de la population active	26%	28%	24%
Total	100%	100%	100%
<i>Taux de chômage des femmes</i>	5%	6%	4%
<i>Taux d'activité des femmes</i>	74%	72%	76%
<i>Rapport travailleurs à temps plein de sexe féminin/population</i>	43%	36%	40%

Source : Données non publiées des recensements de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

14.8. Les emplois exercés sont-ils différents ?

Si les caractéristiques au regard du marché du travail des trois groupes (citoyens nés à l'étranger, non-citoyens et autochtones) ne diffèrent guère, des différences intéressantes apparaissent dès lors que l'on analyse la nature des emplois exercés.

Le tableau 14.4 compare le métier, le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle et le statut au regard de l'emploi de ces trois groupes. À nouveau, par souci de comparabilité, l'analyse se limite aux personnes âgées de 25 à 44 ans installées en Australie depuis dix ans ou plus. On observe les faits exposés ci-après.

- Quel que soit le statut sur le plan de la citoyenneté, les immigrants sont surreprésentés dans l'industrie manufacturière (secteur d'activité qui emploie traditionnellement des étrangers – et sous-représentés dans l'agriculture), ce qui montre qu'ils sont plus nombreux à vivre en ville que la population autochtone.

- Les personnes qui n'ont pas la citoyenneté ont tendance à être deux fois plus nombreuses à travailler dans le secteur du bâtiment que les immigrants naturalisés. Deux facteurs concourent à cette surreprésentation : tout d'abord, il sera plus facile pour les non-citoyens de trouver un travail sous contrat qu'un emploi permanent ; ensuite, la proportion d'entrepreneurs indépendants travaillant dans le bâtiment est bien plus élevée que dans les autres secteurs d'activité – d'après l'enquête Forms of Employment Survey menée en 2009 par le Bureau australien des statistiques (ABS, 2009), 36 % de l'ensemble des personnes qui travaillent dans l'industrie du bâtiment sont des travailleurs indépendants. Pour les autres secteurs d'activité, la moyenne n'est que de 7 %.
- Dans les professions intellectuelles et de services, on trouve davantage d'immigrants naturalisés que d'Australiens de souche ou d'autres immigrants. Cela reflète l'accent mis sur le volet « qualifications » du programme migratoire australien. En revanche, les immigrants qui n'ont pas la citoyenneté ont plus tendance à travailler comme ouvriers non qualifiés ou comme techniciens ou commerçants.
- La citoyenneté facilite également l'accès aux emplois de la fonction publique – la proportion de citoyens nés à l'étranger travaillant dans la fonction publique fédérale est ainsi la même que celle des autochtones et trois fois supérieure à celle des non-citoyens. Les citoyens nés à l'étranger ont également plus de chances que les non-citoyens de décrocher un emploi dans l'administration des États ou Territoires, bien que la citoyenneté australienne ne soit généralement pas une condition préalable pour occuper ce type d'emploi.
- L'esprit d'entreprise est légèrement plus développé chez les immigrants que chez les autochtones : 18 % des citoyens nés en dehors du territoire et des non-citoyens travaillent à leur compte contre 15 % de la population australienne de souche.
- Étant donné la plus grande propension des citoyens australiens nés en dehors du territoire à occuper des emplois qualifiés, leurs salaires sont en toute logique supérieurs à ceux des non-citoyens : 37 % ont ainsi des revenus bruts de 1 000 USD ou plus par semaine contre 33 % de non-citoyens.

Tableau 14.4. Caractéristiques des citoyens et non-citoyens nés à l'étranger âgés de 25 à 44 ans sur le marché du travail

Caractéristiques	Nés à l'étranger		Australien de souche (%)
	Citoyen australien (%)	Non-citoyen australien (%)	
Secteur d'activité			
Agriculture, sylviculture et pêche	1%	1%	3%
Industries extractives	1%	2%	2%
Industrie manufacturière	13%	14%	11%
Electricité, gaz, eau et gestion des déchets	1%	1%	1%
Bâtiment et travaux publics	6%	11%	9%
Commerce de gros	5%	6%	5%
Commerce de détail	9%	10%	10%
Hôtellerie et restauration	5%	6%	4%
Transport, entreposage et services postaux	5%	6%	5%
Information et communication	3%	2%	2%
Finance et assurance	6%	5%	5%
Activités immobilières	1%	2%	2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9%	7%	7%
Activités de services administratifs et de soutien	3%	4%	3%
Administration publique et sécurité	8%	4%	8%
Enseignement et formation	6%	5%	8%
Santé et action sociale	11%	10%	10%
Professions artistiques et activités de loisirs	1%	1%	1%
Autres activités de services	3%	4%	4%
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	13%	13%	14%
Travailleurs professionnels	27%	18%	22%
Techniciens et commerçants	13%	17%	16%
Personnel des services à la personne et à la collectivité	8%	9%	9%
Employés administratifs	16%	15%	16%
Employés de commerce	7%	8%	8%
Opérateurs de machines-outils et chauffeurs	7%	9%	7%
Ouvriers	9%	11%	9%
Secteur de rattachement			
Gouvernement du Commonwealth	6%	2%	5%
Gouvernement de l'État/du Territoire	9%	6%	10%
Gouvernement local	1%	1%	2%
Secteur privé	85%	91%	84%
Statut professionnel			
Salariés	81%	81%	83%
Propriétaires-exploitants d'entreprises constituées en sociétés	8%	7%	6%
Propriétaires-exploitants d'entreprises non constituées en sociétés	10%	11%	9%
Travailleurs familiaux	1%	1%	1%
Revenus			
Proportion dont les revenus atteignent 1 000 USD ou plus par semaine			
	37%	33%	36%

Source : Données non publiées des recensements de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

14.9. Impact de la durée de séjour sur les résultats obtenus sur le marché du travail

Jusqu'à présent, l'analyse des performances sur le marché du travail s'est volontairement limitée à la cohorte des immigrants installés, de manière à ne pas être faussée par l'impact de la présence de résidents temporaires. La comparaison des résultats obtenus par les citoyens et les non-citoyens sur le marché du travail en fonction de la durée de séjour en Australie présentée dans cette partie inclut cette fois les immigrants de fraîche date.

Les graphiques 14.5, 14.6 et 14.7 montrent les principaux résultats obtenus par les citoyens et non-citoyens âgés de 25 à 44 ans sur le marché du travail selon leur année d'arrivée en Australie. Comme le montrent ces diagrammes, il faut compter entre cinq et dix ans pour qu'un immigrant venant d'arriver parvienne à obtenir des résultats similaires à ceux des autres immigrants. Ainsi, seulement 35 % de non-citoyens occupent des emplois à temps plein au cours de la première année suivant leur arrivée ; dix ans plus tard, ils sont 54 %. Au-delà de la dixième année, les résultats n'évoluent plus guère.

On observe également que chacun de ces graphiques fait apparaître deux ensembles distincts. Parmi les immigrants installés depuis un certain temps (autrement dit ceux qui sont arrivés avant le milieu des années 80), ceux qui se sont fait naturaliser obtiennent de meilleurs résultats que les non-citoyens sur le marché du travail. En revanche, les non-citoyens qui sont arrivés après le milieu des années 80 obtiennent de meilleurs résultats que les citoyens arrivés à la même période.

Ce phénomène s'explique notamment par le fait que le taux d'accession à la citoyenneté diffère selon les groupes d'immigrés.

Comme observé plus haut, la cohorte des immigrants admis à titre humanitaire est plus prompte à se faire naturaliser, et ils seront dès lors surreprésentés dans la cohorte des citoyens arrivés récemment. Il est également manifeste que les immigrants admis à titre humanitaire obtiennent des résultats nettement moins bons sur le marché du travail que les autres catégories d'immigrés ; l'étude *Perspectives on Migrants* du Bureau australien des statistiques montre en effet que seulement 17 % d'immigrés admis au titre du Programme humanitaire occupaient un emploi à temps plein contre 36 % pour ceux arrivés au titre du regroupement familial et 50 % pour les immigrants qualifiés. C'est en fait l'ensemble des résultats sur le marché du travail des citoyens arrivés récemment qui pâtit de cette surreprésentation d'un groupe affichant de piètres résultats.

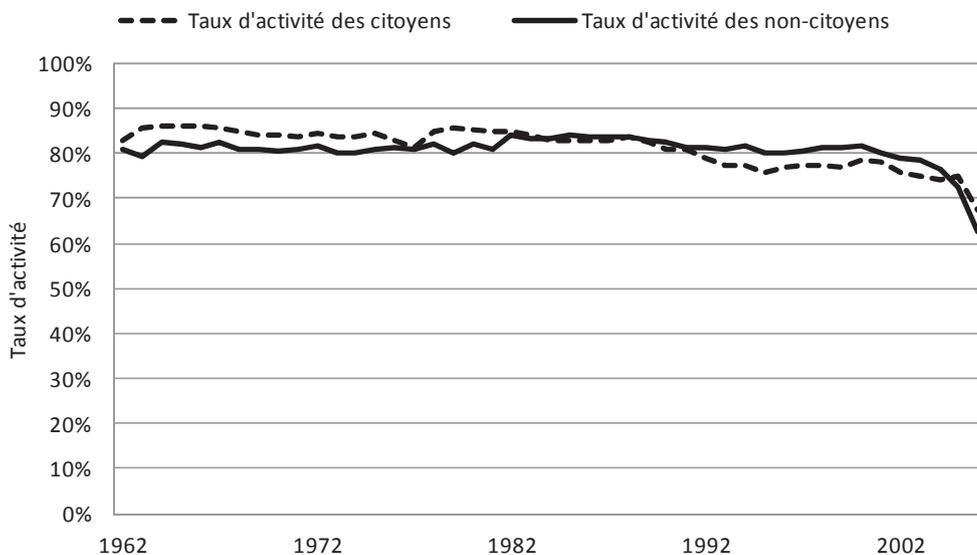
Par ailleurs, parmi les non-citoyens, nombreux sont ceux qui résident en Australie avec un visa temporaire – la majorité d'entre eux sont titulaire soit d'un visa *Working Holiday* (vacanciers actifs), soit d'un visa de long séjour pour exercice d'une activité professionnelle à titre temporaire (sous-catégorie 457). Ces deux groupes enregistrent généralement des taux d'activité très élevés. Les titulaires d'un visa d'étudiant (autre grand groupe de résidents temporaires) sont en général peu nombreux dans la mesure où l'analyse ne porte que sur la catégorie des 25-44 ans.

À mesure que la durée de résidence des immigrants s'allonge et que le taux d'accession à la citoyenneté approche des 80 %, un grand nombre d'immigrés admis pour des raisons autres qu'humanitaires, se font naturaliser. Deux conséquences en découlent :

- Premièrement, la proportion accrue d'immigrés installés relevant des catégories « personnel qualifié » ou « regroupement familial » a des répercussions positives sur l'ensemble des résultats des citoyens dans le domaine de l'emploi ;
- Deuxièmement, les immigrants, citoyens et non-citoyens, obtiennent des résultats plus comparables. À cet égard, parmi les immigrants installés, les individus

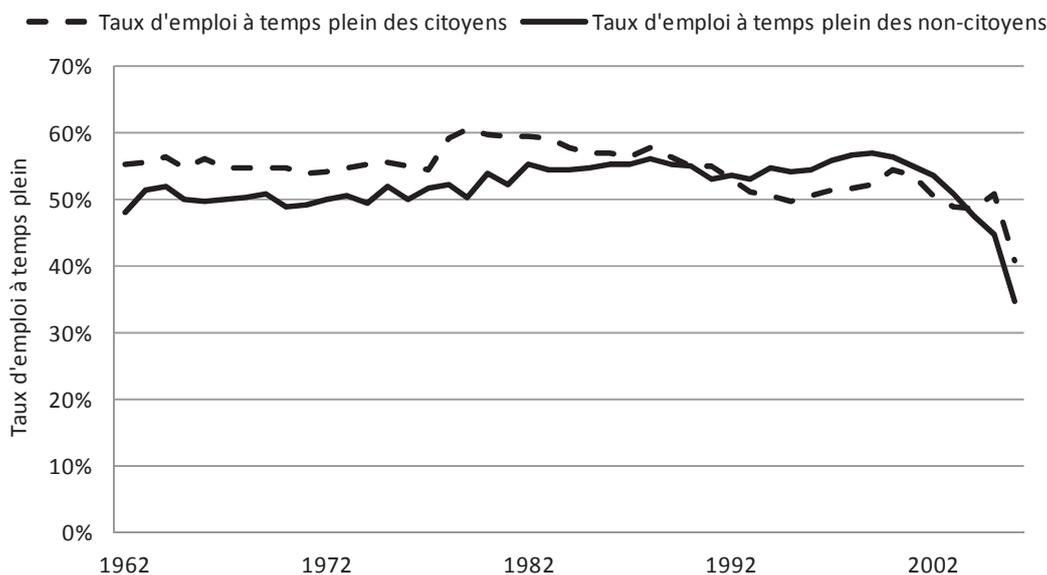
naturalisés obtiennent de meilleurs résultats que les non-citoyens, affichant un taux d'activité de trois à cinq points supérieur, un taux d'emploi à temps plein de quatre à six points supérieur et un taux de chômage inférieur de 1 % en moyenne.

Graphique 14.5. Taux d'activité des citoyens et non-citoyens ventilé par année d'arrivée

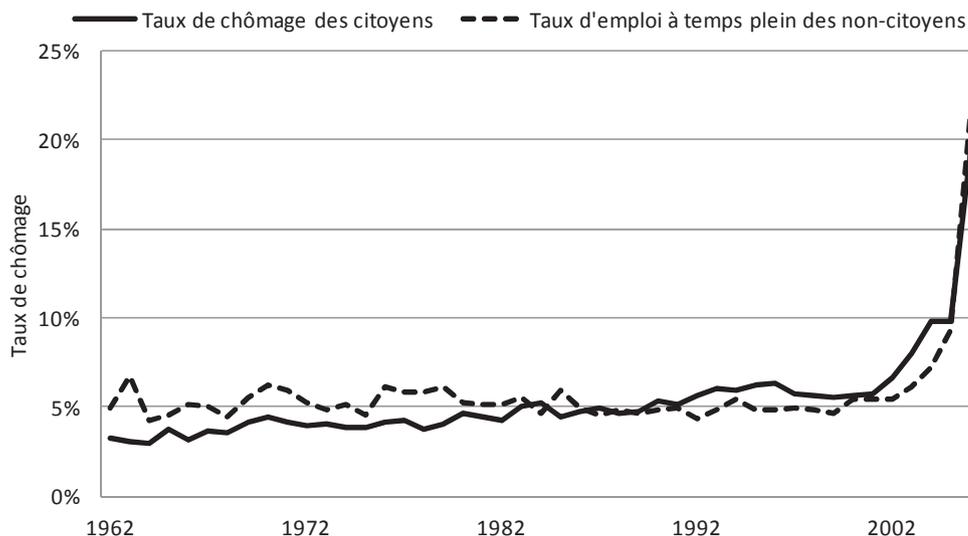


Source : Recensement de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

Graphique 14.6. Taux d'emploi à temps plein des citoyens et non-citoyens ventilé par année d'arrivée



Source : Recensement de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

Graphique 14.7. Taux de chômage des citoyens et non-citoyens ventilé par année d'arrivée

Source : Recensement de la population et des logements de 2006 (*Census of Population and Housing*).

14.10. Conclusion

L'Australie affiche un taux élevé d'accession à la citoyenneté par rapport aux autres pays de l'OCDE. Dès lors qu'ils remplissent les critères de résidence et autres, près de 80 % des immigrants obtiennent la nationalité australienne. Ce taux varie considérablement selon le pays de naissance, les personnes originaires de pays offrant peu d'opportunités économiques ou sociales étant plus susceptibles de se faire naturaliser Australiennes. Considérant la population née à l'étranger, on voit que les citoyens nés à l'étranger semblent obtenir de meilleurs résultats sur le marché du travail que leurs homologues non naturalisés, enregistrant un taux de chômage plus faible et un meilleur taux d'emploi à temps plein. Le taux d'activité est plus important dans les professions intellectuelles et de services où, pour les citoyens, il est de 9 points de pourcentage supérieur à celui des non-citoyens. Rappelons enfin les modifications importantes dont ont fait l'objet la politique de citoyenneté et le cadre réglementaire du pays après le recensement de 2006. L'incidence potentielle de ces réformes sur le taux d'accession à la citoyenneté ou sur l'origine des citoyens australiens plus récents, serait un sujet d'étude intéressant pour les responsables politiques dans les années à venir.

Notes

1. Les données sont pour la plupart tirées du recensement de 2006 (*Census of Population and Housing*) et ne prennent pas en compte des données plus récentes sur les octrois de citoyenneté et les réformes des politiques et réglementations en matière de citoyenneté. Certains paramètres du recensement de 2006 risquent de compromettre l'exactitude des données fournies dans le présent chapitre. Les données du recensement ont été recueillies auprès des personnes résidant en Australie au moment du recensement. Il s'agit de données auto-déclarées qui n'englobent pas les citoyens australiens ou les résidents permanents qui étaient hors du territoire au moment du recensement. Le recensement reste toutefois une source précieuse pour étudier qui accède à la citoyenneté australienne et l'évolution dans ce domaine au fil du temps.
2. Cet historique est en grande partie tiré de *Australian Citizenship: a Chronology of Major Developments in Policy and Law*, 2009, de Klapdor, Coombs et Bohm. Voir site suivant consulté le plus récemment le 28 octobre 2010 : www.citizenship.gov.au/_pdf/cit_chron_policy_law.pdf.
3. Ce droit n'a pas été étendu à d'autres pays.
4. Bien que cela n'ait aucune incidence sur la présente analyse, notons que le nombre d'années de résidence requis est passé de deux à quatre en 2007.
5. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de l'Irlande, des États-Unis et du Canada.

Références

- Australian Bureau of Statistics (2009), *Forms of Employment Australia*, Catalogue ABS, n° 6359.0, novembre.
- Australian Bureau of Statistics (2006), *2006 Census of Population and Housing*.
- Australian Bureau of Statistics (2010), *Perspectives in Migrants*, Catalogue ABS, n° 3416.0, juin.
- « Belongings: Post-WWII Migration Memories and Journeys »
www.migrationheritage.nsw.gov.au/belongings/about-belongings/australias-migration-history.
- Chubb, I. (2010), « Inaugural Annual Address on Immigration and Citizenship », 17 mars 2010, www.immi.gov.au/about/speeches-pres/_pdf/2010-03-17-inaugural-annual-address-immi-and-citizenship.pdf.
- DIAC – Department of Immigration and Citizenship, www.immi.gov.au/media/fact-sheets/14labour.htm
- DIAC – Department of Immigration and Citizenship, *Immigration to Australia During the 20th Century – Historical Impacts on Immigration Intake, Population Size and Population Composition – A Timeline*, www.immi.gov.au/media/publications/statistics/federation/timeline1.pdf.
- DIAC – Department of Immigration and Citizenship, *The Changing Settlement Experience of New Migrants*, 2004, www.immi.gov.au/media/publications/pdf/settlementv2.pdf.
- DIAC – Department of Immigration and Citizenship, *Report of the Review of Settlement Services for Migrants and Humanitarian Entrants*, 2003, www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/government-programs/settlement-policy/review-settlement-services.htm.
- Klapdor, M., M. Coombs et C. Bohm (2009), *Australian Citizenship: A Chronology of Major Development in Policy and Law*, Parliamentary Library Background Note, Parliament of Australia, 11 septembre 2009, www.aph.gov.au/library/pubs/BN/sp/AustCitizenship.htm.
- Metcalfé, A. (2010), *Address to the Royal Address to the Royal Commonwealth Society « Managing migration, building a nation: the view from Australia »*, 2 juillet 2010 www.immi.gov.au/about/speeches-pres/_pdf/2010-07-02-address-royal-commonwealth-society-transcript.pdf.
- Millbank, A., J. Phillips et C. Bohm (2006), « Australia's Settlement Services for Refugees and Immigrants », Parliamentary Library E-Brief, Parliament of Australia, 9 juin 2006, mis à jour le 19 septembre 2006, www.aph.gov.au/library/intguide/sp/settlement.htm.
- OCDE, *Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC)*, www.oecd.org/document/51/0,3343,en_2649_33931_40644339_1_1_1_1,00.html.

OCDE (2010), « Naturalisation et intégration des immigrés sur le marché du travail », *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, Paris, pp. 175-203.

Spinks, H. (2009), *Australia's Settlement Services for Migrants and Refugees*, Parliamentary Library Research Paper (non publié), Parliament of Australia, n° 29, 2008-09, www.aph.gov.au/library/pubs/rp/2008-09/09rp29.htm.



Extrait de :

Naturalisation: A Passport for the Better Integration of Immigrants?

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264099104-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Smith, David, *et al.* (2011), « La citoyenneté en Australie », dans OCDE, *Naturalisation: A Passport for the Better Integration of Immigrants?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264099623-17-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.